Convention de Lomé ACP/CE: accord portant modification de la 4ème Convention de Lomé

1996/0023(AVC) - 11/12/1996

Le rapporteur, M.Wurtz (GUE/NGL, F), a remarqué que l'aide publique au développement est en chute libre, c'est à dire à peine 0,27% des richesses produites dans les pays industrialisés, soit la proportion la plus faible depuis un quart de siècle. Dans ce contexte, la commission du développement a voulu mesurer les acquis et les carences de Lomé IV. En lançant un cri d'alarme en ce qui concerne le destin de Lomé IV, qui sera vraisemblablement la dernière, M. Wurtz a exhorté à voter pour la préservation et le renforcement de "l'esprit de Lomé", auquel s'oppose le grand vent ultra-libéral. En particulier, il a évoqué le partenariat, qui est la notion fondatrice de Lomé, par le biais duquel on arrive à rejeter la conditionnalité unilatérale imposée par les institutions financières internationales. Le commissaire, M.Pinheiro, partage les préoccupations du rapporteur en ce qui concerne l'avenir du développement et de la coopération. En rendant hommage au rôle du Parlement, qui a toujours soutenu des relations meilleures entre l'Union européenne et le Tiers Monde, le Commissaire s'est déclaré favorable à l'ouverture d'un débat de fond sur l'avenir du partenariat.